



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-113874>

Département(s) de publication : 50

Annonce n° 25-113874

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-103668

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'agglomération du Cotentin

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20006720500019

Ville : Cherbourg en Cotentin

Code postal : 50130

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 50

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de renouvellement des postes HTBT des stations les Dignes, Batavia et Javain/Carnot

Code CPV principal - Descripteur principal : 45315400

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les prestations consistent en des travaux de renouvellement des postes HTBT des stations les Dignes, Batavia et Javain/Carnot. Elles consistent en : * le remplacement des cellules HTA sur un poste privé, l'analyse d'huile des 3 transformateurs et recherche de fuite ainsi que le changement des 3 disjoncteurs BT Master Pack à la station de relevage des eaux pluviales Javain /Carnot * le remplacement des 3 cellules HTA sur un poste privé et l'analyse d'huile d'un transformateur de puissance HTA/BT à la station de relevage des eaux usées « Batavia » * le remplacement des cellules HTA sur un poste privé et d'un transformateur de puissance HTA/BT de 15Kw à la station de relevage des eaux usées « les Dignes

Critères d'attribution : 2. Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique. Une note sur 20 sera attribuée avec les sous-critères énoncés dans le R.C : 40% 1. Prix jugé sur la base prix global et forfaitaire. Le prix le plus bas se verra attribuer 20 points et la règle de proportion sera utilisée pour les autres propositions de prix : 60%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 17/10/2025 à 17h00, lire 27/10/2025 à 17h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/10/2025